

EXTRAORDINARY SUMMIT OF HEADS OF STATE OF
THE ECONOMIC AND MONETARY COMMUNITY OF CENTRAL AFRICA

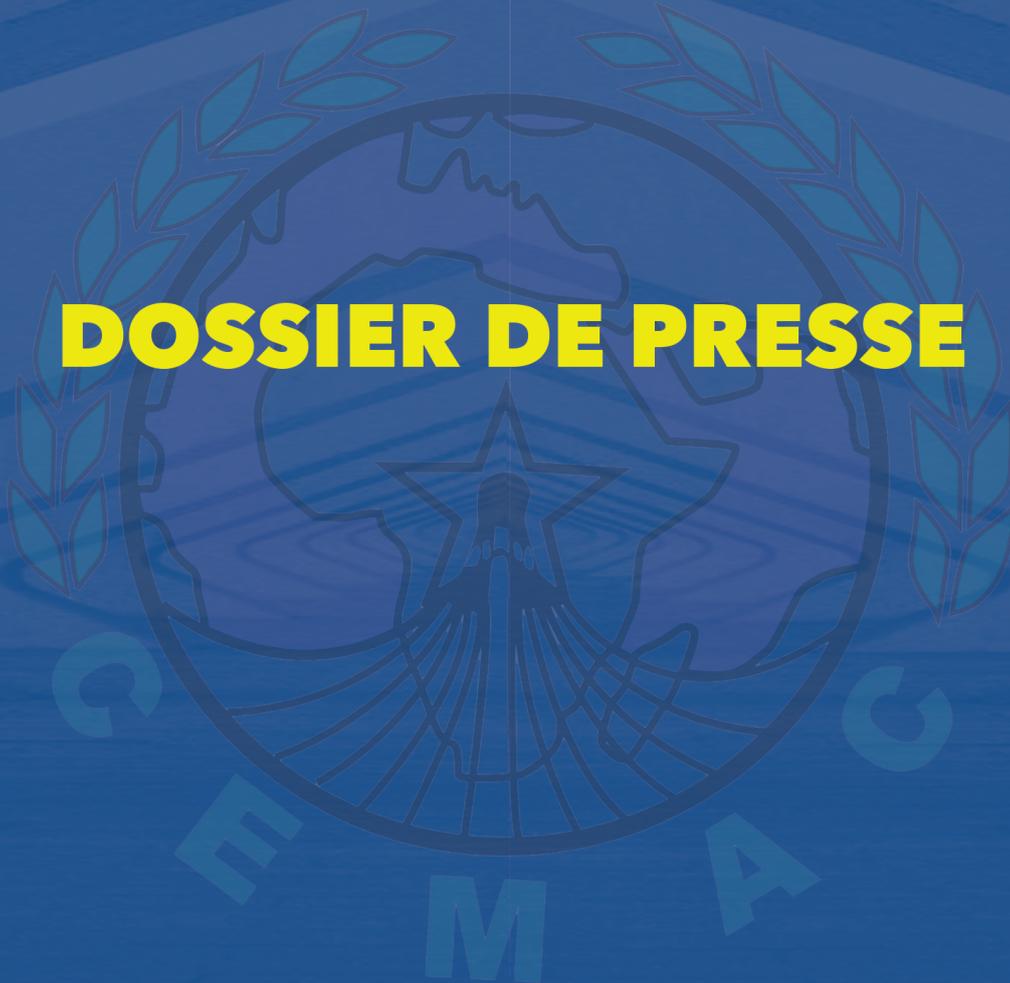


SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE
LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE



YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

DOSSIER DE PRESSE



SOMMAIRE

Fiche n°1 : Présentation de la CEMAC	Page 3
Fiche n°2 : La Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC	Page 6
Fiche n°3 : Contexte et enjeux du Sommet Extraordinaire de la CEMAC de Yaoundé	Page 7
Fiche n°4 : La CEMAC à la veille du Sommet Extraordinaire de Yaoundé des 21 et 22 novembre 2019	Page 10
Fiche n°5 : Bilan de la mise en œuvre de la stratégie régionale de sortie de crise issue de la rencontre de Yaoundé en 2016	Page 13
Fiche n°6 : Evolution et perspectives économiques en Zone CEMAC	Page 16
Fiche n°7 : Situation économique et financière de la CEMAC en 2018 et Perspectives pour 2019 et 2020	Page 19
Fiche n°8 : Communiqué final de la 14ème Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC (N'Djamena, le 24 mars 2019)	Page 23
Fiche n°9 : Communiqué final du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la situation économique et monétaire dans la zone CEMAC, Yaoundé, le 23 décembre 2016	Page 28



Fiche n°1

Présentation de la CEMAC

Dates Historiques :

- 29 Juin 1959, création de l'Union Douanière Equatoriale (UDE) ;
- 1961, adhésions de l'Etat du Cameroun à l'UDE ;
- 8 décembre 1964, signature à Brazzaville du traité instituant l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) ;
- 16 mars 1994, signature à N'Djamena au Tchad du Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;
- Juin 1999, entrée en vigueur du traité instituant la CEMAC ;
- 2010, instauration de la rotation des premiers dirigeants des Institutions dont le mandat est de 5 ans non renouvelable ;
- Octobre 2017, signature par tous les Etats membres de la CEMAC de la circulaire instituant la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEMAC pour tous les ressortissants de la communauté.

Les six Etats de la CEMAC :

- Cameroun
- Centrafrique
- Congo
- Gabon
- Guinée Equatoriale
- Tchad

La mission de la CEMAC :

Selon l'article 2 du traité qui l'a institué, la mission essentielle de la CEMAC est de promouvoir la paix et le développement harmonieux des Etats membres, dans le cadre de l'institution de deux Unions :

- L'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC), qui a pour mission d'harmoniser les réglementations en vigueur au sein des Etats membres afin de dynamiser les échanges commerciaux et faciliter la convergence des politiques économiques au sein de la sous-région ;
- L'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), qui est responsable de la convergence monétaire des Etats membres, qui partagent la même monnaie.

La Vision de la CEMAC s'articule aujourd'hui autour du Programme Économique Régional (PER) dont l'objectif est de faire de la CEMAC, d'ici 2025, "un espace économique intégré, émergent où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance".



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

Objectifs poursuivis :

- Assurer une gestion stable de la monnaie commune (Franc CFA) ;
- Sécuriser l'environnement des activités économiques et des affaires en général ;
- Harmoniser les politiques sectorielles nationales pour une intégration toujours plus renforcée.
- Etablir une union de plus en plus étroite entre les peuples des États membres pour raffermir leurs solidarités géographique et humaine ;
- Promouvoir les marchés nationaux par l'élimination des entraves au commerce intra-communautaire,
- Coordonner les programmes de développement et harmoniser les projets industriels ;
- Créer un véritable marché commun.

Présidence de la CEMAC :

La présidence de la CEMAC est rotative chaque année et est assurée par un Chef d'Etat.

Depuis le 24 mars 2019, son Excellence Paul BIYA, le Président de la République du Cameroun, est le Président en exercice de la CEMAC.

Principaux indicateurs (source : Commission de la CEMAC) :

- Population (estimation) : 51 millions ;
- Superficie : 3 020 144 Km²;
- Taux de croissance démographique : 2,9%;
- Taux de croissance Economique : 1,7% (en 2018);
- Principaux produits d'exportation : Pétrole brut, Cacao, Café, Coton-fibre, Bois-Grumes, Sciages, Aluminium, Caoutchouc naturel, Banane, Diamant, Or, Manganèse, Uranium, Méthanol.
- Taux d'inflation : 2,2% (en 2018)

L'Hymne de la CEMAC :

L'hymne de la CEMAC a été adopté par le Règlement No. 13/00/CEMAC-045-CM-04, pour la promotion de la Communauté.



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE
ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

Texte :

*Sous le ciel de l'Afrique Centrale
Des flambeaux se sont allumés
Pour chasser les nuits ténébreuses
De la misère, de la pauvreté.*

*La CEMAC est notre force,
Le cheval de notre bataille.*

*Debout ! Debout pour la victoire !
Les coqs chanteront sur nos toits !
Tam-tams, crépités forts !*

Griots, chantez avec brios !

*La main dans la main, pour gagner le
combat,*

*Dans la lumière, la concorde, et l'avenir
sera plus beau !*

Le logo de la CEMAC :

Le logo de la CEMAC est institué le 21 juillet 2000 par le Règlement No. 12/00/CEMAC-045-CM-04 pour la promotion de la Communauté avec les explications suivantes :

- Les forces montantes vers l'étoile représentent la solidarité et les efforts conjugués des pays de la CEMAC en vue d'atteindre leurs objectifs.
- L'étoile symbolise le rayonnement de la CEMAC sur l'Afrique.
- Les palmes, elles, sont le couronnement des efforts de la CEMAC sur les plans africains et mondial



Le drapeau de la CEMAC :

Le drapeau de la CEMAC est institué le 21 juillet 2000 par le Règlement No. 14/00/CEMAC-045-CM-04 pour la promotion de la Communauté. Il est de :

- Couleur jaune, commune aux drapeaux des cinq pays ;
- Frappé en son milieu, du logo dont la couleur dominante est le vert, couleur commune aux drapeaux des cinq pays de la communauté.



Fiche n°2

La Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC

Le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a été signé le 16 mars 1994 et est entré en vigueur en juin 1999. La CEMAC a pris le relais de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) créée en 1964.

La CEMAC est constituée de six (6) Etats membres : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad. Elle représente un marché de plus de 50 millions d'habitants.

Les langues de travail de la Communauté sont le français, l'anglais, l'espagnol et l'arabe.

La mission essentielle de la Communauté est de promouvoir la paix et le développement harmonieux des Etats membres, dans le cadre de l'institution de deux Unions : une Union Economique et une Union Monétaire. Dans chacun de ces deux domaines, les Etats membres entendent passer d'une situation de coopération, qui existe déjà entre eux, à une situation d'Union susceptible de parachever le processus d'intégration économique et monétaire.

La Communauté est constituée de cinq Les **Organes** de la Communauté sont :

(5) Institutions :

- L'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC);
- L'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC);
- Le Parlement Communautaire;
- La Cour de Justice;
- La Cour des Comptes.
- **La Conférence des Chefs d'Etat;**
- Le Conseil des Ministres;
- Le Comité Ministériel;
- La Commission de la CEMAC;
- La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) ;
- La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

Les Missions et Attributions de la Conférence des Chefs d'Etat

La **Conférence des Chefs d'Etat** détermine la politique de la Communauté et oriente l'action du Conseil des Ministres de l'UEAC et du Comité Ministériel de l'UMAC.

Elle fixe le siège des Institutions, des Organes et des Institutions Spécialisées de la Communauté. Elle nomme et révoque leurs dirigeants.

La Conférence des Chefs d'Etat se réunit en session ordinaire au moins une fois par an sur convocation de son Président. Toutefois, elle peut se réunir en session extraordinaire à l'initiative de son Président ou à la demande d'au moins deux de ses membres.

La présidence de la Conférence est assurée par chaque Etat membre, successivement et selon l'ordre alphabétique des Etats, pour une année civile.

La Conférence des Chefs d'Etat adopte ses décisions par consensus.



Fiche n°3

Contexte et enjeux du Sommet Extraordinaire de la CEMAC de Yaoundé

A l'invitation de Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), un Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEMAC se tiendra les 21 et 22 novembre 2019 à Yaoundé au Cameroun.

Ce Sommet Extraordinaire a été précédé par l'organisation, le 24 mars 2019 à N'Djamena au Tchad, de la 14ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC. A cette occasion, la Conférence, prenant connaissance de l'état d'avancement du processus de rationalisation des Communautés Economiques (CERs), a félicité Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, Président dédié à la Rationalisation des CERs, pour les avancées significatives enregistrées dans ce processus de rationalisation des CERs en Afrique Centrale placée sous Sa Haute Présidence dédiée.

Il convient de rappeler qu'avant cela, toujours à l'initiative du Président Paul BIYA, un autre important Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale s'était tenu à Yaoundé le 23 décembre 2016 au Palais de l'Unité. Cette rencontre, qui avait pour objectif d'examiner la situation économique et monétaire dans la zone CEMAC et d'adopter des mesures appropriées visant à juguler les effets néfastes du double choc pétrolier et sécuritaire sur les économies de la sous-région, a permis d'éviter une éventuelle dévaluation du FCFA, grâce à l'engagement pris par les différents Etats membres de la CEMAC à faire des efforts d'ajustement sur les plans intérieur et extérieur, assortis de réformes structurelles adéquates.

Le Sommet extraordinaire de la CEMAC des 21 et 22 novembre 2019 aura lieu quelques semaines après l'organisation à Yaoundé au Cameroun, du 30 septembre au 4 octobre 2019, du Grand Dialogue National qui a permis d'examiner les voies et moyens de résoudre la crise qui secoue les deux régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. Ces assises ont donné aux Camerounais l'occasion de réaffirmer leur attachement à la paix et à la concorde au Cameroun, ainsi qu'à l'unité et au progrès du pays.

La Session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC va se tenir à un moment où la conjoncture économique est encore difficile même si des signaux de reprises se font sentir.

Ces dernières années, les cours des matières premières, dont le pétrole, ont fortement chuté. Associée à d'autres chocs exogènes (persistance de la menace terroriste dans le bassin du Lac Tchad, nombreuses manifestations d'insécurité), cette situation a profondément contribué à fragiliser les économies de la zone CEMAC. Leur croissance a ralenti voire reculé, l'inflation a repris et les réserves de change ont substantiellement baissé.



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

Malgré toutes ces difficultés, la croissance semble désormais de retour, et les perspectives économiques pour les trois prochaines années sont favorables. Le taux de croissance dans la sous-région devrait s'établir autour de 3,2 % en 2019 et 3,5 % en 2020 et 2021, contre 1,5 % en 2018, - 0,2% en 2017 et - 0,1% en 2016.

Selon les experts, cet embelli est le fruit des réformes audacieuses que les Etats membres de la CEMAC ont engagé avec l'appui de leurs partenaires techniques et financiers internationaux (notamment le FMI). Toujours à l'actif de cette croissance, une amélioration des activités pétrolières, l'accroissement de l'offre énergétique, une bonne tenue des finances publiques, et une nette amélioration du compte courant avec une sensible résorption du déficit. Ces acquis impactent favorablement les réserves de change ainsi que le taux de couverture extérieure de la monnaie.

Il s'agit à présent de préserver ces acquis, pérenniser et booster cette performance de manière à faire oublier au plus vite les deux années successives de récession. Consolider la croissance enregistrée depuis 2018 dans la sous-région est un défi parmi tant d'autres que devra relever les Etats membres de le CEMAC. Ces derniers doivent renforcer la dynamique des réformes pour relancer fortement la croissance et offrir de bien meilleures perspectives à leurs populations notamment les jeunes et les femmes.

Les problématiques de long terme doivent désormais primer sur le court terme. C'est pourquoi, les Etats doivent renforcer les réformes pour soutenir la transformation structurelle des économies de la sous-région.

En dépit du contexte toujours difficile que connaît la sous-région Afrique Centrale, les Etats membres de la CEMAC ont engagé des actions concrètes pour lesquelles des avancées tangibles ont été enregistrées. Sans être exhaustif, on peut citer :

- La mise en œuvre effective de la libre circulation des personnes dans l'espace CEMAC ;
- La Stabilisation des Services de la Commission dans l'une des capitales de la Communauté, afin de mettre un terme à la situation d'errance qui persistait depuis 2013 ;
- La nomination et l'installation des membres de la Commission de la CEMAC ;
- L'installation des Juges de la Cour de Justice et de la Cour des Comptes Communautaires ;
- Le suivi de la mise en œuvre et la poursuite diligente du Plan Opérationnel 2017-2021 du Programme Economique Régional et du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) ;
- L'adoption des Politiques communes, notamment la Politique Commune d'Émi-Immigration en zone CEMAC, la Politique Commune de Transport et le Schéma Directeur des Infrastructures Routières et Ferroviaires en zone CEMAC ; la Politique énergétique et le Schéma Directeur pour la production et le transport de l'électricité en zone CEMAC et l'Acte Additionnel relatif au recouvrement intégral de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI).



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE
ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

Parmi les problèmes lancinants qui continuent à se poser, il y a celui du financement de la Communauté. A ce sujet, par exemple, le faible recouvrement des ressources de la Communauté à travers le mécanisme de la Taxe Communautaire d'Intégration (la TCI) hypothèque les performances attendues des Institutions Communautaires dans leurs missions traditionnelles dédiées aux réponses attendues par les populations.

Avec des ressources conséquentes, la CEMAC sera en mesure de doter le Fonds de développement communautaire (FODEC) de capacités à structurer seul ou avec des Partenaires, des financements à même d'accompagner les Etats dans la mise en place des projets de développement.

Les impératifs sécuritaires auxquels font face les Etats membres de la CEMAC pourraient également, s'ils n'y prennent garde, saper tous les efforts de relance de la croissance, de la diversification de l'économie et de l'intégration de leurs populations.

Si l'on doit se réjouir de la signature, le 6 février 2019, des Accords de Paix de Khartoum entre le Gouvernement Centrafricain et 14 groupes armés centrafricains qui augurent de la fin d'une longue période de souffrances infligées au Peuple Centrafricain, de nombreux foyers de tensions persistent dans la sous région et exigent une mobilisation permanente de l'ensemble de la Communauté. Il est impératif par exemple que le calme et la paix reviennent dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun.

Les Etats membres de la CEMAC doivent également poursuivre sans relâche la bataille qu'ils mènent contre le terrorisme lâche et barbe perpétué par la secte Boko Haram dans le bassin du Lac Tchad.

Il est indéniable que l'intégration économique et la libre circulation des personnes dans l'espace CEMAC ne pourraient être totale que si elles reposent sur un socle sécuritaire solide coulé dans le béton d'une solidarité sous régionale encore plus réaffirmée.

La question de l'avenir du Franc CFA pourrait éventuellement également être abordée lors du Sommet Extraordinaire de Yaoundé. La monnaie héritée de la colonisation divise les économistes et les Chefs d'Etat de la zone Franc. Elle est présentée par de nombreux experts en finances comme un frein au développement. Ceux qui sont pour le maintien du Franc CFA, avancent l'argument de la stabilité qu'offre cette monnaie face aux spéculations.

**Fiche n°4****La CEMAC à la veille du Sommet Extraordinaire de Yaoundé des 21 et 22 novembre 2019**

A l'initiative de S.E.M. Paul BIYA, Président de la République, une session extraordinaire de la conférence des Chefs d'État de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), est prévue le 22 novembre 2019 à Yaoundé, République du Cameroun.

1. ÉTAT DES LIEUX DE LA ZONE CEMAC :

La CEMAC, née des cendres de la défunte Union Douanière des États de l'Afrique Centrale (UDEAC) le 16 mars 1994 à N'Djamena au Tchad, est constituée de six États membres que sont : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon ; la Guinée Équatoriale et le Tchad.

Depuis le début de la décennie en cours, la Sous-région fait face à de multiples crises sociales, économiques, sécuritaires et environnementales. L'on pourrait évoquer notamment la désertification et la lutte contre la secte terroriste « Boko Haram » dans la zone du Lac Tchad, la crise socio-politique en RCA ou encore les velléités sécessionnistes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest au Cameroun.

Cette situation d'instabilité a entraîné d'importants mouvements de populations avec pour conséquence, un effet néfaste sur les finances publiques des États. Par ailleurs, la Sous-région a été confrontée à des chocs exogènes au rang desquels, la chute drastique des prix des matières premières en l'occurrence, le pétrole avec cinq sur six États producteurs, le resserrement des conditions financières sur les marchés de capitaux internationaux et une faible évolution de l'aide publique au développement, pour ne citer que ceux-là.

2. SITUATION ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE :

Face aux pressions fortes subies par les économies de la CEMAC, on a assisté à une décélération des économies, une récession dans certains pays, engendrant une aggravation des déficits budgétaires et extérieurs, une baisse brutale des réserves internationales et un risque de dévaluation de la monnaie commune, une menace sur la soutenabilité de la dette publique et à garantie publique. Pour préserver la politique de change communautaire basée sur la parité fixe du CFA avec l'EURO, les Chefs d'État ont adopté en Décembre 2016, 21 résolutions visant la réduction des déficits et la relance de l'activité économique pour un retour aux équilibres macro-économiques et budgétaires. La mise en œuvre de ces mesures est confiée au PREF/CEMAC. En outre, les États se sont engagés à négocier et conclure avec le Fonds Monétaire International (FMI), en bilatéral et à brève échéance, des programmes économiques, soutenus par une Facilité Élargie de Crédit, bénéficiant des appuis budgétaires de la Banque Mondiale, de Banque Africaine de Développement, de l'Agence Française pour le Développement, pour mieux coordonner les mesures d'ajustement.

Cinq (05) piliers concentrent les mesures à mettre en œuvre dans le cadre du PREF/CEMAC :



- Politique budgétaire ;
- Politique monétaire et système financier ;
- Réformes structurelles ;
- Intégration régionale ;
- Coopération internationale.

3. L'AVENIR DU FRANC CFA EN ZONE CEMAC

Le spectre de la dévaluation, qui a longtemps pesé sur les pays de la CEMAC, s'est éloigné grâce aux efforts entrepris par les États pour rétablir les équilibres macroéconomiques et aux mesures de politique monétaire mises en œuvre par la BEAC. En effet, les réserves de change de la zone CEMAC se situent actuellement à 3,3 mois d'importation sans rupture pour une recommandation de 3 mois dans le cadre de politique de change à parité fixe et loin des 1,5 mois enregistré en octobre 2016.

La politique monétaire actuelle de la CEMAC est encadrée par des mesures de discipline budgétaire plus strictes dans la gestion des finances publiques au sein des États et la mise en œuvre soutenue des réformes institutionnelles monétaires avec un accent sur le rapatriement des recettes d'exportations et des avoirs extérieurs.

En outre, la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) s'emploie à accompagner le secteur bancaire communautaire ainsi que les opérateurs économiques afin d'assurer l'exécution diligente des opérations du commerce extérieur au sein de la sous-région.

4. ÉVALUATION DES RÉFORMES EN COURS

Dans le but d'améliorer la performance des organes et institutions de la Communauté et de relever substantiellement le niveau économique des pays de la Sous-Région, les Chefs d'Etat de la CEMAC ont mis sur pied trois (03) vastes programmes de réformes au sein de la Communauté :

- Le Programme des Réformes Institutionnelles (PRI) dont la Présidence dédiée est assurée par la Guinée Équatoriale ;
- Le Programme des Réformes Économiques et Financières (PREF) dont la Présidence dédiée est assurée par le Congo ;
- La Rationalisation des Communautés Économiques Régionales en Afrique Centrale dont la Présidence dédiée est assurée par le Cameroun.

S'agissant du PRI, le cabinet Performances avait été recruté en vue de réfléchir sur : les mécanismes de financement de la communauté (prélèvement automatique de la Taxe Communautaire d'intégration), la rotation au poste de premier dirigeant des six grandes institutions de la Communauté (BEAC, BDEAC, Commission, Cour de Justice Communautaire, Cour des Comptes Communautaire et Parlement Communautaire), l'autonomisation des écoles de formation communautaires, et les modalités d'élection des membres du Parlement Communautaire.

En ce qui concerne le PREF - CEMAC, Il repose sur cinq (05) piliers, à savoir : Politique budgétaire (i), Politique monétaire et système financier (ii), Réformes structurelles (iii), Intégration régionale (iv) et Coopération internationale (v).



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

Pour ce qui est de la Rationalisation des Communautés Économiques Régionales en Afrique Centrale, la mandature actuelle du Cameroun pourrait contribuer à la création de la nouvelle Communauté et au choix du siège de ladite Institution.

5. LIBRE CIRCULATION

Une feuille de route consensuelle relative à la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux a été adoptée à DJIBLOHO, en Guinée Équatoriale, en février 2017. A ce jour, la libre circulation intégrale des personnes et des biens est effective dans quatre (04) États (Cameroun, Tchad, RCA et Congo). Deux États (Gabon et Guinée) mettent en avant les problèmes d'insécurité pour maintenir un visa d'entrée aux ressortissants communautaires n'ayant pas un passeport de service ou un ordre de mission.

Il est important de relever que les équipements permettant de garantir le libre échange et la circulation des personnes en toute sécurité, sont en cours d'installation avec l'appui technique d'INTERPOL. Avec l'aboutissement de cette démarche, l'on est en droit de penser que la libre circulation intégrale des personnes et des biens sera effective en 2020.

En outre, la Commission de la CEMAC a entamé la réflexion sur le libre établissement des personnes dans la zone. Parallèlement, la sensibilisation des autorités le long des corridors et la réduction des points de contrôle devraient être préconisées.

6. PERSPECTIVES DE L'INTÉGRATION EN ZONE CEMAC :

Le rapprochement des deux bourses en cours, est à un stade assez avancé. Le siège du régulateur du marché financier régional est désormais à Libreville et celui de la bourse des valeurs régionale à Douala.

Nous pouvons enregistrer trois (03) principales perspectives de la Zone CEMAC :

- La relecture du Programme Économique Régional de la CEMAC ;
- La mise en œuvre de l'Accord portant Zone de Libre Échange Continentale Africaine ;
- La rationalisation des Communautés Économiques Régionales en Afrique Centrale.

**Fiche n°5****Bilan de la mise en œuvre de la stratégie régionale de sortie de crise
issue de la rencontre de Yaoundé en 2016**

1. Le 23 décembre 2016, les Chefs d'Etat des six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale que sont le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad, se sont réunis à Yaoundé pour apporter une réponse à la série des chocs de grande envergure que subissaient les économies de la sous-région. Le pétrole, qui représente 60% des exportations de la CEMAC, a connu un effondrement de ses cours qui a entraîné la diminution des recettes pétrolières de moitié entre 2014 et 2016. Le déficit du solde des transactions courantes de la région s'est ainsi nettement creusé, de 3,9% du Produit intérieur brut en 2014 à 9,3% du PIB en 2016. La dette publique s'est alourdie, passant de 29% du PIB en 2014 à 47% du PIB en 2016.
2. Certes, les performances des pays de la sous-région différaient à bien des égards. Alors que la République centrafricaine, en reconstruction, et le Cameroun, dont l'économie est la plus diversifiée, affichaient des taux de croissance les plus élevés (respectivement, pour 2016, 5,3% et 5,0%), la Guinée équatoriale, premier producteur de pétrole de la CEMAC, le Tchad, dont le marasme du secteur pétrolier s'est diffusé à l'ensemble de l'économie, et le Congo sont entrés en récession (respectivement, pour 2016, -6,0%, -5,1% et -2,1%). Mais il reste que la croissance économique dans la zone s'est effondrée comme l'atteste la contraction du PIB pétrolier de l'ordre de -6,4% et les déficits interne et externe se sont creusés, ce qui s'est traduit par une baisse drastique des réserves de change communautaires.
3. Les conséquences de la faiblesse des prix des hydrocarbures ont été amplifiées par le retard enregistré dans la stratégie de riposte mais surtout par la persistance des tensions sécuritaires dans la zone frontalière entre le Tchad, le Cameroun et la République centrafricaine, des conflits civils dans certains pays, des flux de réfugiés et des sécheresses.
4. Dans le cas d'une zone monétaire avec un régime de change fixe, l'amenuisement des réserves de change peut donner lieu à une dévaluation de la monnaie. Dans le cas contraire, le poids de l'ajustement repose sur la politique budgétaire. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEMAC, réunis à Yaoundé le 23 décembre 2016, ont estimé que le renforcement de la stabilité macroéconomique ne nécessitait pas un réajustement de la parité monétaire actuelle entre le Franc CFA et l'Euro. Ils ont donc opté pour des efforts budgétaires, des réformes structurelles - notamment un renforcement de l'administration fiscale - afin de juguler les déficits enregistrés. Ils ont ainsi décidé d'ouvrir et de conclure à brève échéance des négociations bilatérales avec le Fonds monétaire international pour mieux structurer les efforts d'ajustement de leurs États, s'engageant de ce fait en faveur d'une sortie de crise coordonnée, concertée, maîtrisée et solidaire. C'est dans cette optique que la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a été appelée à mener une politique plus restrictive afin de reconstituer le niveau de réserves.
5. Une évaluation à date de cette stratégie commune de redressement est possible. Elle permet d'observer que des progrès satisfaisants ont été accomplis face aux difficultés



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE
ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

macroéconomiques rencontrées dans la région de la CEMAC. L'appui du FMI a été décisif dans cette démarche visant à rétablir la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, à réformer la gestion des ressources publiques afin d'en renforcer la transparence et à diversifier les économies tout en préservant les dépenses sociales. Tous les programmes appuyés par le FMI ont pour vocation d'aider les pays signataires à rétablir la stabilité macroéconomique et à jeter les bases d'une croissance solide et inclusive. Ils contribuent aussi aux initiatives régionales visant à rétablir et à préserver la stabilité extérieure de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Les efforts déployés à l'échelle régionale pour maintenir une orientation adéquate de la politique monétaire, constituer des réserves régionales et assurer la stabilité du secteur financier ont servi d'ancrage aux différents programmes élaborés à l'échelle nationale. A l'exception de la Guinée équatoriale assez avancée dans les négociations avec le FMI pour la conclusion d'un accord, tous les autres pays de la CEMAC ont franchi cette étape.

6. Le Gabon a conclu avec le FMI, 19 juin 2017, un accord triennal élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) pour un montant de 464,4 millions de DTS (soit environ 642 millions de dollars et 215 % de la quote-part du pays) à l'appui du programme de relance à moyen terme.
7. S'agissant du Cameroun, c'est le 26 juin 2017 que le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en sa faveur d'un montant de 483 millions de DTS (environ 666,2 millions de dollars et 175 % de la quote-part du Cameroun) pour accompagner le programme de réformes économiques et financières du pays. Outre l'approbation de l'accord, un décaissement équivalent à 124,2 millions de DTS (environ 171,3 millions de dollars) devait être immédiatement mis à la disposition du Cameroun. Le montant restant devant être étalé sur la durée du programme et son décaissement subordonné à des revues semestrielles.
8. Quant au Tchad, c'est le 30 juin 2017 qu'il a conclu avec le FMI un nouvel accord, triennal, au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant de 224,32 millions de DTS (environ 312,1 millions de dollars et 160 % de la quote-part du Tchad) pour accompagner sa stratégie de stabilisation et de redressement. Les politiques engagées dans le cadre du nouvel accord, qui annule le précédent, devraient mobiliser une aide complémentaire de la part des partenaires extérieurs du Tchad.
9. En ce qui concerne la république du Congo, c'est le 11 juillet 2019 que le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé en sa faveur un accord triennal au titre de sa facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant de 324 millions de DTS (environ 448,6 millions de dollars, ou 200 % de la quote-part du pays) à l'appui du programme de réformes économiques et financières du pays. Ce programme a la particularité de mettre l'accent sur l'amélioration de la gouvernance afin d'accroître l'efficacité et la transparence de la gestion des ressources publiques, plus particulièrement dans le secteur pétrolier.
10. Les efforts soutenus des autorités nationales et régionales ont contribué à une forte baisse



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ÉTAT DE LA COMMUNAUTÉ
ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

des déséquilibres budgétaires et extérieurs, ainsi qu'à une stabilisation de la dette publique et des réserves internationales de la BEAC.

11. Ces progrès restent toutefois fragiles, comme en témoignent des dérapages budgétaires observés dans certains pays de la CEMAC.
12. Les avoirs extérieurs nets de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) étaient inférieurs aux prévisions en fin 2018, en dépit de la hausse des prix du pétrole et des efforts déployés par la BEAC et la Commission bancaire d'Afrique centrale (COBAC) pour renforcer l'application de la réglementation des changes. Cela s'explique dans une large mesure par les retards observés dans l'adoption de programmes appuyés par le FMI en République du Congo et en Guinée équatoriale et dans le décaissement de l'aide budgétaire extérieure qui y est liée.
13. Par ailleurs, les efforts budgétaires consentis par les pays qui appliquent un programme appuyé par le FMI sont plus ou moins conformes aux attentes. Pour l'ensemble de la région, le déficit hors pétrole à la fin de 2018 correspondait aux prévisions, tandis que le solde global a dépassé ces dernières en raison d'une augmentation des recettes pétrolières.
14. À moyen terme, il reste prévu que la situation économique et financière s'améliore de manière progressive. Des réformes visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance, ainsi qu'à renforcer le secteur financier, conjuguées à un desserrement du frein exercé par l'ajustement budgétaire et au remboursement des arriérés de l'État, contribueraient à la reprise progressive de la croissance hors pétrole, qui s'établirait à 4 ½ % d'ici 2021. Le solde budgétaire global (à l'exclusion des dons) serait proche de l'équilibre à compter de 2019, en raison d'une nouvelle réduction du déficit primaire hors pétrole. La dette publique baisserait sensiblement, de près de 50 % du PIB à la fin de 2018 à moins de 44 % du PIB à la fin de 2020. Une nouvelle baisse du déficit des transactions courantes, à environ 1 ½ % du PIB en 2018-20 (contre 4 % du PIB en 2017), contribuerait à une accumulation progressive de réserves, la couverture des réserves atteignant près de quatre mois d'importations d'ici 2020.
15. Ces perspectives reposent sur la mise en œuvre intégrale par les pays membres de la CEMAC et les institutions régionales des engagements qu'ils ont pris, et sont exposées à des risques considérables, parmi lesquels une baisse des prix du pétrole et un durcissement des conditions financières mondiales.
16. Avec l'appui des institutions régionales et des partenaires au développement, les autorités des pays de la CEMAC devraient donc continuer de mettre en œuvre de manière déterminée les politiques économiques et les réformes nécessaires pour atteindre les objectifs budgétaires qui sont établis dans les programmes appuyés par le FMI. Les pays de la CEMAC et les institutions régionales doivent poursuivre ces efforts pour rétablir la viabilité économique intérieure et extérieure, en particulier pour continuer de reconstituer les réserves régionales, et ouvrir la voie à une croissance soutenue et inclusive. Il est essentiel que le Cameroun, dont l'économie est jusqu'ici restée résiliente, continue de jouer un rôle de chef de file en poursuivant la consolidation budgétaire pour assurer le succès de la stratégie régionale de la CEMAC.

**Fiche n°6****Evolution et perspectives économiques en Zone CEMAC**

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est composé des pays membres suivant : le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la République du Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon, représentant un marché de près de 50 millions de personnes.

Le Traité créant la CEMAC a été signé le 16 mars 1994 et est entré en vigueur en juin 1999 avec deux Unions, l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) et l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) pour atteindre ses principaux objectifs qui sont :

- (i) mettre en place un dispositif multilatéral pour le suivi des politiques économiques et financières dans leurs Etats membres ;
- (ii) gérer la monnaie commune ;
- (iii) créer un environnement sûr pour l'activité économique ;
- (iv) harmoniser les réglementations des politiques sectorielles ; et
- (v) créer un marché commun pour les biens, les services, les capitaux et les personnes.

L'évolution du PIB réel de la CEMAC depuis 1960, montre quatre grandes phases : une phase de progression linéaire entre 1960 et 1983, une phase de stagnation entre 1984 et 1995, une phase de forte progression entre 1995 et 2014 et une phase de récession depuis lors jusqu'à nos jours suite à un double choc, pétrolier et sécuritaire qui touche l'ensemble des pays de la Sous-région.

Les performances économiques de la CEMAC, au cours des dernières décennies, sont étroitement liées à celles du secteur pétrolier qui occupe une place centrale dans les économies des pays membres comme illustré dans le tableau ci-dessous. En moyenne au cours des dernières années, la CEMAC produit 45 millions de tonnes de pétrole. De même, en moyenne, la part du PIB pétrolier dans le PIB global est de 20% environ ; celle des exportations pétrolières dans les exportations totales de 65% et celle des recettes pétrolières dans les recettes budgétaires totales de 38%.

Importance du pétrole dans les économies de la CEMAC

	2015	2016	2017	2018
<i>Production ¹</i>	47.7	44.3	42	44.2
<i>Part du PIB pétrolier dans le PIB global</i>	23.8%	18%	18.4%	20.4%
<i>Part des exportations pétrolières dans les exportations totales</i>	61.9%	66.2%	68.9%	66.5%
<i>Part des recettes pétrolières dans les recettes budgétaires</i>	40.5%	31.1%	36%	42.3%

Source : Banque de France

¹Millions de tonnes



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

Avant la récession qui frappe actuellement la zone et à la suite de la dévaluation du FCFA en 1994, les pays de la CEMAC ont enregistré des performances économiques globales **relativement bonnes** qui étaient sur de nombreux aspects supérieures à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne et de certaines sous-régions qui lui sont comparables en termes de dimension comme l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine), la CAE (Communauté d'Afrique de l'Est) et la SACU (South African Customs Union).

Le taux de croissance moyen en zone CEMAC a ainsi été positif et de l'ordre de 5.7% en moyenne respectivement sur la période 2004-2008, supérieur au taux moyen de l'UEMOA et de la SACU mais inférieur à celui de la CAE et de l'ASS pris dans son ensemble lequel est estimé à 6.5%. Sur la période 2010-2015, il est de 3.9% en dessous de celui de l'ASS estimé à 5.1%, de l'UEMOA et de la CAE estimé respectivement à 5.2% et 6%.

Taux de croissance du PIB réel des pays de la CEMAC

<i>Pays</i>	<i>2004-2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010-2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
<i>CEMAC</i>	5.7	1.3	3.9	-0.2	0.4	1.7
<i>UEMOA</i>	3.7	2.9	4.2	6.3	6.5	6.5
<i>CAE</i>	6.8	4.4	5.7	5.4	5.6	6.5
<i>Pays exportateurs de pétrole (Hors Nigeria)</i>			4.1	-2.1	-0.2	0.2
<i>Afrique S.S.</i>	6.5	2.6	5.3	1.4	3.0	3.2

Ces relatives bonnes performances fondées sur des taux d'investissement et d'épargne intérieure relativement élevés ont conduit à une augmentation de la taille économique de la CEMAC dont le PIB a été multiplié par 4.2 entre 2000 et 2011. Le PIB par habitant de la CEMAC a ainsi augmenté plus rapidement en une décennie que dans le reste du continent puisqu'il a été multiplié par 3.1 entre 2000 et 2011 et seulement par 2.9 et 2.5 dans l'ASS et l'ensemble de l'Afrique. En 2011, il est estimé à 2033 \$, plus élevé que la moyenne de l'ASS estimé à 1486 \$ et de l'ensemble de l'Afrique estimé à 1871 \$.

Depuis lors la chute des cours du pétrole et ses conséquences sur la demande, la dégradation du climat sécuritaire dans la région du lac Tchad et en RCA qui viennent s'ajouter à des fragilités structurelles, notamment l'absence de diversification des économies et un niveau de gouvernance institutionnelle faible, sont à l'origine des moins bonnes performances économiques qui se traduisent par une réduction substantielle de la croissance économique dans la région.

Le taux de croissance de la zone est ainsi passé de 4.8% en 2014 à 1.4% en 2015 et -0.2% en 2016. Ces performances, bien que négatives, restent cependant supérieures à celles des pays exportateurs de pétrole de l'Afrique subsaharienne (Hors Nigéria) dont le taux de croissance est estimé à -2.1 ; -0.2 et 0.2 en 2016, 2017 et 2018 contre -0.2; 0.4 et 1.7 pour les pays de la CEMAC.



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

Ces mauvaises performances ont également conduit à un déficit des transactions courantes dans la zone qui est passé de 4,1 % du PIB en 2014 à 12,5 % en 2015, en raison d'un fort repli de l'excédent commercial, avec une baisse de plus de 30 % du produit des exportations pétrolières, mais aussi d'une légère aggravation du déficit de la balance des services. Les avoirs extérieurs accumulés au cours du cycle de hausse des prix du pétrole ont ainsi été entamés et ne représentaient plus que 4,0 mois d'importations de biens et services à fin 2015, contre 5,2 mois un an auparavant.

Les réformes mises en place depuis lors par les Etats membres sont à l'origine de la reprise observée depuis 2017 et qui devront se consolider en 2019 et en 2020.

Selon les prévisions de la BEAC, l'économie de la sous-région devrait connaître en 2019 un taux de croissance réel de 3,0%. L'activité serait principalement stimulée par l'investissement privé, dans les secteurs pétrolier et non pétrolier, et par la demande extérieure nette, tirée par l'augmentation sensible en volume des exportations de matières premières, en particulier d'hydrocarbures.

Les réformes entreprises visent une diversification plus grande des économies de la CEMAC en réduisant la dépendance aux hydrocarbures et en développant leur potentiel agricole, forestier ou touristique. Les nombreux projets d'infrastructures lancés devraient renforcer l'autonomie énergétique de la zone (projets de barrages hydroélectriques au Cameroun, développement de la filière photovoltaïque au Tchad) et accroître les connexions transnationales (routes Brazzaville-Yaoundé et Brazzaville-Libreville, diffusion de la fibre optique dans le cadre du projet de Central African Backbone, financé par la Banque mondiale). Ces investissements qui vont améliorer le climat des affaires dans la CEMAC devraient favoriser un plus grand attrait des investisseurs étrangers dans les secteurs non traditionnels.

De grands groupes internationaux sont, enfin, parties prenantes d'initiatives de diversification économique, à l'instar d'Olam – qui investit dans la filière agricole gabonaise et participe à la construction d'un nouvel aéroport international à Libreville – ou de l'Atlantic Cocoa Corporation – qui développe une activité de transformation du cacao au Cameroun.

L'approfondissement des réformes engagées, notamment dans le cadre de la stratégie régionale mise en place pour remédier à la crise avec le soutien du FMI et des autres partenaires au développement, devrait permettre à la CEMAC d'exploiter le potentiel considérable dans de nombreux secteurs qu'il possède notamment dans le domaine des ressources naturelles. Il s'agit notamment des cinq secteurs à haut potentiel suivants, susceptibles de doper la croissance économique et d'avoir un effet d'entraînement significatif sur le reste de l'économie et qui ont été identifiés par le PER (Programme Economique Regional) : i) l'énergie, ii) l'agro-industrie, iii) l'économie forestière, iv) l'élevage et la pêche et v) les mines et la métallurgie. Dans chacun de ces secteurs, les Etats membres de la CEMAC sont capables, en mettant ensemble leur potentiel de devenir un acteur significatif au niveau régional, voire mondial. Par ailleurs, par la répartition du potentiel des pays, ces cinq piliers permettent de définir une stratégie régionale dont l'impact sera ressenti de façon significative par chaque Etat membre.



Fiche n°7

Situation économique et financière de la CEMAC en 2018 et Perspectives pour 2019 et 2020

Le redressement économique de la CEMAC, enclenché en 2017, s'est poursuivi en 2018, portés par une augmentation significative de la production pétrolière au Congo et au Tchad ainsi qu'une bonne tenue de l'activité économique non pétrolière au Cameroun et au Gabon.

L'activité économique de la sous-région a évolué en 2018 dans un environnement marqué au plan intérieur par la poursuite de la consolidation budgétaire dans tous les États membres de la CEMAC, sur fond de la persistance des tensions sécuritaires dans le Bassin du Lac Tchad et en Centrafrique ainsi que de la crise socio-politique dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, avec pour corollaire une augmentation des dépenses militaires de sécurité et l'afflux des réfugiés et des déplacés. Au plan extérieur par un ralentissement de la croissance mondiale revenue à 3,6% en 2018 après 3,8% en 2017 ; et une amélioration du cours du pétrole brut passé de 52,8 dollars en moyenne le baril en 2017 à 68,3 dollars en moyenne le baril en 2018.

Dans ce contexte, l'économie de la CEMAC dans son ensemble a enregistré un taux de croissance de 1,7% en 2018 après 0,6% en 2017 et -1,5% en 2016.

Par pays, le Congo et le Tchad sont sortis de la récession en 2018 suite à la bonne tenue des activités pétrolières dans chacun de ces deux pays. La Guinée Équatoriale, par contre, est restée dans la récession plombée toujours par le déclin de la production pétrolière, en baisse continue depuis quasiment l'année 2013. Au Gabon, la croissance s'est établie à 0,4%³ en 2018 contre 0,5% en 2017.

En revanche, au Cameroun, en dépit de la persistance de la crise dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest plombant les activités dans les filières banane, caoutchouc et huile de palme, la croissance est repartie à la hausse en 2018 (4,1% en 2018 après 3,5% en 2017) grâce à l'augmentation sensible de la production gazière ayant atténué la récession dans le secteur pétrolier, l'accroissement de l'offre énergétique, et la poursuite des travaux liés aux préparatifs de l'organisation de la CAN ainsi que des investissements pour la mise en service de certains grands projets structurants.

La Centrafrique a enregistré un ralentissement de sa croissance (3,8% en 2018 après 4,5% en 2017). L'activité économique a été affectée en 2018 par l'insécurité dans certaines zones rurales plombant les activités agricoles et le secteur minier en dépit de l'accroissement substantiel des dépenses en capital sur financement extérieur et de la reprise des activités dans le secteur tertiaire, la sylviculture et l'exploitation forestière ainsi que la construction.

Concernant l'évolution du niveau général des prix à la consommation, le taux d'inflation annuel moyen de la sous-région est reparti à la hausse dans tous les Etats membres, à l'exception de la Centrafrique, en 2018 pour se situer à 2,2 % après avoir replié en 2017 où il s'est établi à 0,9%. Cette hausse généralisée de l'inflation est en relation avec la bonne tenue de la demande intérieure suite à la reprise de l'activité économique dans la zone et



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

du renchérissement des prix des produits alimentaires en lien avec le redressement des cours du pétrole.

Deux pays de la sous-région, le Gabon et le Tchad, ont enregistré des taux d'inflation au-delà de la norme communautaire (3%). Il s'est établi respectivement pour ces deux pays en 2018 à 4,8% et 4,0% après 2,7% et -1,1% en 2017.

S'agissant des finances publiques, la gestion budgétaire a été marquée en 2018 par la poursuite de la résorption du déficit budgétaire, base engagements hors dons, revenu à 1,0 % du PIB contre 4,3 % du PIB en 2017 suite à la hausse de la production pétrolière couplée avec l'amélioration des cours du pétrole brut, et aux mesures de consolidation budgétaire mises en place notamment dans le cadre des programmes économiques et financiers conclus par les États membres avec le FMI. Par pays, à l'exception de la Centrafrique, ce solde a connu une amélioration en 2018 dans l'ensemble des États membres.

Concernant les échanges extérieurs, le déficit du solde des transactions courantes, transferts publics exclus, s'est contracté en 2018 pour revenir à 4,1 % du PIB après 6,8% du PIB en 2017. Cette amélioration a été la résultante d'une forte contraction du déficit budgétaire, d'une augmentation de la production pétrolière et de la bonne tenue des termes de l'échange. Ce solde a connu une amélioration dans l'ensemble des États membres en 2018 à l'exception du Cameroun (3,8% du PIB après 2,9% du PIB en 2017) et de la Centrafrique (18,3% du PIB en 2018 après 16,1% du PIB en 2017).

Au Cameroun, sa détérioration est en lien essentiellement avec la persistance de la crise dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest affectant les exportations de la banane, du caoutchouc et du cacao, l'importation massive des biens d'équipements pour la construction des infrastructures de la CAN 2021, ainsi qu'à la progression substantielle des importations des produits pétroliers raffinés suite à l'arrêt technique de huit mois observé en 2018 par la Société Nationale de Raffinage pour la connexion des unités de la première phase de son plan d'extension et de modernisation.

S'agissant de la situation monétaire, elle s'est raffermie en 2018 après une détérioration continue depuis l'avènement du choc pétrolier. Elle a connu une croissance positive des avoirs extérieurs nets, des crédits à l'économie et de la masse monétaire en liaison avec un meilleur dynamisme des activités économiques. Par ailleurs, les réserves extérieures en termes de couverture des importations de biens et services ont augmenté pour s'établir à 2,6 mois à fin décembre 2018 après 2,4 mois au 31 décembre 2017 et à fin décembre 2016. De même, le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est accru pour atteindre 61,4% au 31 décembre 2018 contre 57,5% à fin 2017.

Par pays, la situation monétaire a connu une évolution contrastée au Congo, en Guinée Equatoriale et au Tchad affichant une baisse de la masse monétaire, en dépit de la forte embellie du secteur pétrolier pour ce qui est du Congo et du Tchad.

Concernant la situation du secteur bancaire, la part des créances en souffrance dans le total des crédits bancaires est en augmentation continue depuis l'avènement du choc



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

pétrolier nonobstant un bon niveau de provisionnement observé. Elle est passée de 11,9% à fin septembre 2014 à 20,2% au 31 décembre 2018 et 21,7% au 30 avril 2019. Toutefois, le système bancaire de la CEMAC demeure globalement solvable, liquide et rentable. En moyenne, le ratio de solvabilité de la CEMAC est ressorti à 21,5% au 30 avril 2019 après 20,7% au 31 décembre 2018.

En ce qui concerne l'état de conformité en 2018 aux nouveaux critères de convergence de la CEMAC, il s'est légèrement dégradé dans son ensemble comparé à 2017. La Communauté a observé en 2018 deux critères de convergence sur quatre, à savoir ceux relatifs à l'inflation et à l'endettement.

Par pays, la Centrafrique a respecté trois critères de convergence sur quatre à l'exception de celui portant sur l'absence d'arriérés de paiement. Le Cameroun, la Guinée Equatoriale et le Tchad ont observé deux critères, ceux relatifs à l'endettement et à l'inflation pour le Cameroun et la Guinée Equatoriale, ainsi que ceux afférents au solde budgétaire de référence et à l'endettement pour le Tchad. Le Congo et le Gabon ont observé un seul critère, celui afférent à l'inflation pour le Congo et le critère portant sur l'endettement en ce qui concerne le Gabon.

Pour ce qui est l'état d'observation des normes requises pour les divers indicateurs de la surveillance multilatérale, aucun Etat membre n'a observé en 2018 comme en 2017 et 2016 celles se rapportant au ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales et au taux de pression fiscale.

Pour ce qui est des perspectives macroéconomiques pour 2019 et 2020, elles sont globalement favorables. La croissance économique se redresserait pour atteindre 2,7% en 2019 et 2,9% en 2020 en liaison avec le dynamisme des activités pétrolières au Congo et au Tchad couplé avec celui des activités gazières au Cameroun. Elle serait également soutenue par la bonne tenue des activités non pétrolières principalement celles se rapportant aux services marchands, aux industries manufacturières et à l'agriculture vivrière.

De leur côté, les comptes budgétaires s'amélioreraient en 2019 avant une légère détérioration en 2020, en lien avec la hausse de la production pétrolière, la poursuite de la mise en œuvre des réformes contenues dans le PREF-CEMAC et dans les Programmes des Etats membres avec le FMI ainsi que la poursuite du resserrement monétaire, en dépit de nouvelles détériorations des termes de l'échange. Ainsi, le solde budgétaire, base engagements hors dons atteindrait -0,6% du PIB en 2019 après -1,0% du PIB en 2018 avant de se détériorer légèrement pour s'établir à -0,9% du PIB en 2020.

Toutefois, quelques risques majeurs entourent ces perspectives, en l'occurrence :

- un nouveau retard dans la conclusion du programme économique et financier de la Guinée Équatoriale avec le FMI qui pourrait contraindre la mobilisation des appuis budgétaires attendus par ce pays et peser sur l'atteinte des objectifs en termes de rétablissement de la position extérieure de la zone ;
- une production en deçà du profil initialement projeté des nouveaux champs pétroliers au Congo et au Tchad ;



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE
ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

- la persistance des tensions sécuritaires dans le Bassin du Lac Tchad et en Centrafrique ainsi que la crise dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun qui pourrait impacter négativement la production et la mobilisation des recettes fiscales et douanières, ainsi qu'engendrer une augmentation accrue des dépenses militaires de sécurité ;
- une faible consolidation budgétaire dans certains États membres avec comme corollaire une mobilisation insuffisante des recettes fiscales ;
- un contre-choc sur les termes de l'échange qui pourrait plomber les perspectives en matière de rétablissement des équilibres macroéconomiques;
- l'escalade des tensions commerciales et technologiques qui pourrait entraîner un ralentissement du rythme de la demande mondiale et principalement celui des économies émergentes d'Asie.

S'agissant de l'état de la coopération entre les États membres et le FMI, la mise en œuvre initiale des programmes avec le FMI avait été globalement conforme aux objectifs. Toutefois, les dérapages budgétaires observés en fin d'année 2017 et en 2018 dans certains États membres ont auguré des conclusions difficiles des deuxièmes et troisièmes revues des programmes dans ces pays et retardent la conclusion de la quatrième revue du programme en ce qui concerne un État membre.

La RCA a conclu la sixième et dernière revue de son programme en juillet 2019, marquant la première fois de son histoire à conduire sans interruption un programme avec le FMI. Elle avait en outre déjà sollicité un nouveau programme avec cette Institution multilatérale dans la perspective de l'arrivée à terme du programme déjà achevé.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du FMI a approuvé en juillet 2019 un Programme pour le Congo au titre de la Facilité Élargie de Crédit d'un montant de 448,6 millions de dollars.

S'agissant de la Guinée Équatoriale, après la mise en œuvre de certaines actions préalables, une mission du FMI est prévue pour septembre 2019 pour la deuxième revue de son Programme de Référence dont la conclusion satisfaisante ouvrirait les négociations pour un programme avec financement.

Source : CEMAC. Rapport définitif de Surveillance Multilatérale 2018 et Perspectives pour 2019 et 2020, 37e édition, Septembre 2019.



Fiche n°8

**Communiqué final de la 14ème Session ordinaire de la Conférence
des Chefs d'Etat de la CEMAC (N'Djamena, le 24 mars 2019)**

La Conférence des Chefs d'État de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale a tenu sa 14ème session ordinaire, le 24 mars 2019 à N'Djamena (République du Tchad), sous la très haute présidence de Son Excellence Idriss DEBY ITNO, Président de la République du Tchad, Chef de l'Etat, Président en Exercice de ladite Conférence.

Étaient présents:

- Son Excellence Monsieur Faustin Archange TOUADERA, Président de la République Centrafricaine ;
- Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo;
- Son Excellence Monsieur Joseph DION NGUTE, Premier Ministre, Représentant le Président de la République du Cameroun ;
- Son Excellence Monsieur Julien NKOGHE BEKALE, Premier Ministre, Représentant le Président de la République Gabonaise;
- Son Excellence Monsieur Francisco Pascual OBAMA ASUE, Premier Ministre, Représentant le Président de la République de Guinée Equatoriale.

Le Président de la Commission de la CEMAC, Pr Daniel ONA ONDO, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Outre les membres du Conseil des Ministres de l'UEAC et du Comité Ministériel de l'UMAC, ont également participé aux travaux :

- La Vice-Présidente de la Commission de la CEMAC ;
- Le Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale;
- Le Président du Parlement Communautaire ;
- La Présidente de la Cour de Justice Communautaire ;
- Le Premier Président de la Cour des Comptes Communautaire ;
- Le Président de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale ;
- Le Président de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale ;
- Le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;
- Les Commissaires de la Commission de la CEMAC et les premiers Responsables des Institutions, Organes, Institutions Spécialisées et Agences d'Exécution de la CEMAC.

La Conférence a été précédée de la 33ème session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Union Économique de l'Afrique Centrale (UEAC), tenue le 22 mars 2019 et de la réunion de Concertation des Ministres du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale, tenue le 23 mars 2019.



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

La Cérémonie solennelle d'ouverture de la Conférence a été marquée par l'allocution du Président de la Commission de la CEMAC et par le discours de Son Excellence Idriss DEBY ITNO, Président de la République du Tchad, Président en Exercice de la Communauté.

A cette occasion, les Chefs d'Etat et des Délégations, par la voix du Président en exercice, se sont réjouis du retour du Président ALI BONGO ONDIMBA au Gabon après une longue période de convalescence qui l'a tenu loin de son pays.

Dans le même élan, la Conférence a rendu un hommage particulièrement mérité à Son Excellence Faustin Archange TOUADERA, Président de la République Centrafricaine, pour la signature, le 6 février dernier, des Accords de Khartoum qui augurent de la fin d'une longue période de souffrances infligées au Peuple frère de Centrafrique.

A l'issue de cette cérémonie d'ouverture et après la photo de famille, la Conférence a poursuivi ses travaux à huis clos.

A l'entame de l'examen des points inscrits à leur ordre du jour, les Chefs d'Etat ont pris connaissance du Rapport sur la mise en œuvre de la Feuille de Route du Président en Exercice de la Conférence.

Au terme de la présentation de son Rapport, Son Excellence IDRIS DEBYITNO, a été chaleureusement félicité par Ses Pairs, pour l'excellente qualité dudit rapport ainsi que pour les résultats obtenus. A cet égard, pour les actions restantes, ils ont instruit le Président de la Commission aux fins de finaliser diligemment celles en cours de réalisation.

A leur tour, le Président Denis SASSOU NGUESSO, Président dédié au

Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC (PREFCEMAC) et le Premier Ministre Joseph DION NGUTE, au nom du Président BIYA, Président dédié au processus de rationalisation des Communautés, ont fait à la Conférence les rapports respectifs sur l'état d'avancement de ces Programmes.

Sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PREF-CEMAC, la Conférence, tenant compte des signes de sortie d'une longue récession qui a duré plus de quatre ans, a adressé ses félicitations au Président dédié au PREF-CEMAC, Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo pour les avancées enregistrées.

Sur cette base, la Conférence encourage tous les Etats et l'ensemble des Institutions économiques, monétaires et financières de la CEMAC impliquées dans la mise du Programme à poursuivre leurs efforts pour renforcer la viabilité des finances publiques, et la couverture de notre monnaie par la mise en œuvre accélérée des mesures prises en vue du rapatriement des recettes d'exportations.

Par ailleurs, la Conférence a invité à la solidarité entre les Etats et à accélérer l'aboutissement des négociations pour les programmes du Congo et de la Guinée Equatoriale. Ils ont réaffirmé leur engagement à soutenir ces deux pays dans la finalisation des discussions avec le FMI.



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

Prenant connaissance de l'état d'avancement du processus de rationalisation des Communautés Economiques, la Conférence a félicité Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, Président dédié à la Rationalisation des CERs pour les avancées significatives enregistrées dans ce processus de rationalisation des CERs en Afrique Centrale placée sous Sa Haute Présidence Dédinée. Afin d'accélérer ce processus et de capitaliser les résultats ainsi enregistrés, le Président Dédié à ce Programme a informé la Conférence de l'organisation d'un Sommet Extraordinaire conjoint CEEAC/CEMAC dans un avenir proche.

Poursuivant ses travaux, la Conférence des Chefs d'Etat a suivi successivement les communications du Gouverneur de la Banque Centrale.

S'agissant de la question de rapatriement des recettes d'exportation en particulier des grandes entreprises, la Conférence a donné mission à la Commission de la CEMAC de défendre la position commune et solidaire des six Etats membres afin d'amener celles-ci à respecter strictement la réglementation des changes en vigueur. A cet égard, les Chefs d'Etat et des Délégations ont donné des orientations précises pour la conduite de ladite mission.

Examinant les questions relatives à la Surveillance Multilatérale, la Conférence a pris acte des performances macroéconomiques des Etats membres ainsi que l'état de conformité en 2018 aux nouveaux critères de convergence de la CEMAC, qui demeurent encore contrastés d'un Etat à un autre. En vue d'y remédier et, surtout, de disposer d'un dispositif fiable d'alerte précoce aux crises, la Conférence a instruit le Président de la Commission d'accélérer la mise en place dans les Etats membres des outils pour la redynamisation de l'exercice de la surveillance multilatérale, à savoir les Programmes Triennaux de Convergence (d'ici au 31 juillet 2019), les stratégies d'apurement des arriérés de paiement crédibles et exhaustives (d'ici au 31 décembre 2019), ainsi que l'opérationnalisation des Cellules Nationales de surveillance multilatérale, incluant la mise en place d'un système plus performant en matière de l'information statistique.

Evoquant la liquidation de la Compagnie Communautaire · Air-CEMAC, et l'affectation du boni de cette liquidation, la Conférence d'une part, a adopté deux Actes Additionnels qui abrogent l'un la création de ladite compagnie et l'autre la fixation de son siège et, d'autre part, a décidé de rétrocéder les apports des Etats membres au Fonds de Développement de la Communauté (FODEC).

S'agissant de la finalisation des Réformes Institutionnelles de la CEMAC, la Conférence a décidé de l'élection des Députés au Parlement Communautaire de la CEMAC au suffrage universel indirect et de l'autonomisation des Ecoles communautaires. Elle a invité, en conséquence, la Commission à lui présenter, à sa prochaine session, les modalités d'organisation de cette élection.

Sur l'état de la mise en œuvre de la libre circulation des personnes en zone CEMAC, la Conférence des Chefs d'Etat a adopté la Politique Commune d'Émigration, d'Immigration et de Protection des Frontières de la CEMAC. A cet égard, elle a instruit le Président de



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

la Commission de la CEMAC, d'une part, d'accélérer l'application de l'Acte Additionnel portant suppression de visa pour tous les ressortissants de la CEMAC circulant dans l'espace communautaire, et, d'autre part, de mener des actions vigoureuses pour la mise en œuvre de ladite Politique Commune.

A son tour, le Président de la BDEAC a présenté la situation de son Institution et des réformes menées en son sein. De ce rapport, il apparaît que celle-ci a nettement accru son volume d'interventions de financement des économies de la sous-région. Toutefois, tout en se réjouissant de cette embellie, la Conférence a recommandé au Président de la BDEAC la poursuite des réformes afin de restaurer sa crédibilité et d'accroître davantage ses capacités de financement. A cet égard, la Conférence a instruit le Gouverneur d'accélérer le processus de décaissement des fonds au profit de la BDEAC pour permettre le financement des entreprises.

Réagissant à la présentation du rapport du Président de la COSUMAF, les Chefs d'Etat, ont donné des orientations circonstanciées en vue de résoudre les difficultés particulières que connaît cette institution. Dans ce cadre, la Conférence a instruit la BEAC de mettre en application les dispositions de l'Acte Additionnel portant unification du marché financier de l'Afrique Centrale.

Abordant la question du financement de la Communauté, la Conférence des Chefs d'Etat a appelé les Ministres des Finances à une stricte application du mécanisme autonome de financement de la Communauté et de procéder, au plus tard le 31 décembre 2019, l'apurement de l'intégralité des arriérés dus au 31 décembre 2018 par les Etats, tout en recommandant une amélioration de la gouvernance au niveau de l'ensemble des Institutions communautaires.

En outre, elle a particulièrement exhorté le Président de la Commission de la CEMAC à approfondir la réflexion sur les sources alternatives de financement de la Communauté.

Prenant connaissance des difficultés de fonctionnement du Centre Inter Etats d'Enseignement Supérieur en Santé Publique de l'Afrique Centrale (CIESPAC), la Conférence a décidé de l'autonomisation du CIESPAC au plan administratif et financier par rapport à sa tutelle actuelle, l'Organisation de Coordination pour la lutte Contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC). Le CIESPAC sera ainsi érigé en Institution Spécialisée, à l'instar des autres Ecoles communautaires.

Au titre des mesures individuelles, la Conférence des Chefs d'Etat a entériné la nomination de Monsieur BEMBA BERAL au poste de Secrétaire Général Permanent du Système de la Carte Rose CEMAC.

Examinant la question du retour de la Commission à son Siège à Bangui, la Conférence a recommandé au Président de la Commission de proposer un calendrier de retour progressif à convenir avec les Autorités centrafricaines.

Prenant la parole avant la clôture des travaux, le Représentant du Chef de l'Etat Gabonais a remercié les Chefs d'Etat et des délégations pour le soutien et la solidarité qu'ils ont



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE
ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

exprimés à l'endroit de Son Excellence ALI BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise à l'endroit duquel ils formulent leurs meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Au terme de leurs travaux, les Chefs d'Etat et des Délégations ont adressé leurs remerciements au Président de la République du TCHAD, au Gouvernement et au Peuple tchadien pour l'accueil chaleureux et les marques de délicates attentions dont toutes leurs délégations respectives ont fait l'objet pendant leur séjour à N'Djaména.

Les travaux de la quatorzième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité et de franche fraternité, témoignant de leur ferme volonté de faire progresser l'intégration en Afrique Centrale.

La quinzième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC se tiendra à Yaoundé, République du Cameroun, sous la Présidence en Exercice de Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun.

N'DJAMENA, le 24 Mars 2019

Pour la Conférence des Chefs d'Etat,

Le Président en Exercice

IDRISS DEBY ITNO



Fiche n°9

**Communiqué final du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat
d'Afrique Centrale sur la situation économique et monétaire dans la
zone CEMAC, Yaoundé, le 23 décembre 2016**

A l'invitation de Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, un Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale s'est tenu à Yaoundé le 23 décembre 2016 au Palais de l'Unité.

Cette rencontre avait pour objectif d'examiner la situation économique et monétaire dans la zone CEMAC et d'adopter des mesures appropriées visant à juguler les effets néfastes du double choc pétrolier et sécuritaire, sur les économies de la sous-région.

Ont pris part à cette rencontre :

- Son Excellence **Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun ;
- Son Excellence **Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République Centrafricaine ;
- Son Excellence **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République du Congo ;
- Son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise ;
- Son Excellence **OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale ;
- Son Excellence **Idriss DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad.

Ont également assisté aux travaux :

- Madame **Christine LAGARDE**, Directrice Générale du Fonds Monétaire International (FMI) ;
- Monsieur **Michel SAPIN**, Ministre de l'Economie et des Finances de la République Française ;
- Monsieur **Pierre MOUSSA**, Président de la Commission de la CEMAC ;
- Monsieur **Lucas ABAGA NCHAMA**, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

Abordant les points inscrits à l'ordre du jour, les Chefs d'Etat ont tout d'abord suivi la Communication spéciale de la Directrice Générale du Fonds Monétaire International. Ils ont ensuite écouté l'intervention du Ministre français de l'Economie et des Finances, puis pris connaissance du Rapport de la Réunion des Ministres des Finances et de l'Economie de la CEMAC, tenue à Yaoundé le 22 décembre 2016.

A la suite de ces exposés, les Chefs d'Etat ont procédé à un échange de vues sur les diverses questions évoquées, et notamment sur l'ampleur des conséquences de la baisse des cours du pétrole sur les économies de la Sous-région, la gestion financière et monétaire de la CEMAC, les mesures à adopter pour sortir de cette conjoncture économique difficile.



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE
ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

Au terme des échanges, les Chefs d'Etat ont :

1. Relevé d'emblée que le renforcement de la stabilité macroéconomique ne nécessite pas un réajustement de la parité monétaire actuelle, mais plutôt des efforts d'ajustement sur les plans intérieur et extérieur, assortis de réformes structurelles adéquates.
2. Décidé d'adopter des mesures pertinentes destinées à inverser durablement les tendances négatives de l'économie de la sous-région, combinant une politique budgétaire adéquate, une politique monétaire appropriée et une coopération internationale renforcée.
3. Réaffirmé leur vision commune de faire de la zone CEMAC un espace émergent dans un avenir proche, par la réalisation judicieuse des infrastructures nécessaires à la promotion d'un développement durable et inclusif au bénéfice de leurs populations.
4. Réitéré leur attachement indéfectible à la solidarité communautaire face aux chocs économiques et sécuritaires actuels et futurs.
5. Décidé, en matière de politique monétaire du gel des plafonds des avances statutaires de la BEAC au niveau fixé sur la base des recettes budgétaires de l'exercice 2014.
6. Prescrit le renforcement de la stabilité financière de la zone CEMAC par une surveillance accrue du système bancaire et une utilisation optimale des instruments de politique monétaire.
7. Engagé la BEAC à proposer à brève échéance, en faveur des Etats, des mesures visant à promouvoir la migration progressive vers le financement par les Marchés de capitaux, en substitution des financements directs de la Banque Centrale.
8. Renouvelé leur engagement à poursuivre vigoureusement, au niveau de chaque pays, les ajustements budgétaires nécessaires à un rééquilibrage maîtrisé, judicieux et progressif de leurs finances publiques.
9. Convenu de l'impérieuse nécessité de conduire des politiques budgétaires ciblées en matière de dépenses publiques afin de préserver les acquis sociaux dans un contexte d'extrême fragilité économique et financière.
10. Décidé de s'engager à un redressement graduel du solde budgétaire des Etats et convenu de ramener dans un délai de moins de 05 ans le solde budgétaire en dessous de 3%.
11. Souligné l'importance de maintenir un endettement viable et soutenable, en privilégiant les financements concessionnels et en favorisant les partenariats public-privé pour la réalisation des programmes d'infrastructures.
12. Salué les conseils avisés et l'assistance technique des partenaires au développement.
13. Décidé d'ouvrir et de conclure à brève échéance, des négociations bilatérales avec le FMI, pour mieux structurer les efforts d'ajustement de leurs Etats, les accompagner vers une sortie de crise et les aider à mettre en place les conditions d'une relance vertueuse et durable de leurs économies.



DOSSIER DE PRESSE

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

YAOUNDE, 21-22 NOVEMBRE 2019

14. Sollicité en faveur de chaque pays, des mesures de renforcement d'une coopération internationale plus souple et flexible.
15. Convenu, en raison du caractère exogène des chocs économiques subis, d'avoir amplement recours à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue d'obtenir un large accès aux financements concessionnels et non concessionnels nécessaires au renforcement de la balance des paiements et à la poursuite des projets de développement prioritaires.
16. D'accélérer résolument la finalisation de la libre circulation des personnes et des biens, et la réalisation rapide des projets intégrateurs en préservant la sécurité.
17. Renouvelé leur engagement commun, ainsi que leur détermination à améliorer substantiellement le climat des affaires en zone CEMAC, afin de promouvoir de manière vigoureuse l'activité économique créatrice de richesses, et mobiliser de façon optimale les recettes fiscales internes.
18. Engagé leurs pays respectifs à renforcer la coopération fiscale internationale, afin de lutter contre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscales qui les privent d'importantes ressources.
19. Prescrit l'intensification des mesures et des actions en faveur de la diversification de leurs économies pour les rendre moins vulnérables aux chocs exogènes, et plus compétitives face à la libéralisation des échanges commerciaux dans un monde de plus en plus ouvert.
20. Confié au Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC la charge d'assurer le suivi des mesures prises et de rendre compte régulièrement de leur exécution.
21. Prescrit la tenue régulière l'échelle ministérielle des rencontres de suivi-évaluation des mesures de redressement et de leurs effets sur la situation économique, financière et monétaire des pays de la CEMAC.

Au terme des travaux ayant sanctionné le Sommet Extraordinaire, les Chefs d'Etat ont salué la participation à ce Sommet des invités spéciaux : Madame Christine LAGARDE, Directrice Générale du FMI ; Monsieur Michel SAPIN, Ministre de l'Economie et des Finances de la République Française; Monsieur Pierre MOUSSA, Président de la Commission de la CEMAC ; Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA, Gouverneur de la BEAC.

Ils ont exprimé leur profonde appréciation à l'endroit de Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, pour l'initiative et l'organisation réussie du présent Sommet.

Les travaux du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la situation économique et monétaire dans la zone CEMAC, se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de compréhension réciproque et d'entente cordiale.

Fait à Yaoundé, le 23 décembre 2016